

L'OBR vient de se doter d'un nouvel instrument de paiement électronique

@rib News, 21/09/2018 Source Xinhua Burundi : Vers la réduction des délais de douanement et du risque de falsification des quittances de l'OBR L'Office Burundais des Recettes (OBR) vient de se doter d'un nouvel instrument de paiement électronique qui va permettre de réduire les délais de douanement, le risque de falsification des quittances ainsi que la minoration des valeurs des marchandises à douaner, comme l'a indiqué vendredi le commissaire général de cette institution, Audace Ndayizeye.

"L'OBR est engagé résolument à utiliser cet instrument de paiement électronique et d'ici peu, l'ancienne pratique va être supprimée et on va accepter uniquement le paiement électronique", a annoncé M. Audace Ndayizeye. En effet, a-t-il expliqué, ce nouvel outil vient simplifier les procédures de douanement en réduisant le rôle des agents en douane qui dans l'ancienne pratique qui va bientôt être supprimée, se chargeaient de suivre la procédure de douanement pour le compte de l'importateur. Selon lui, les marchandises étaient jusqu'ici déclarées par les agences en douane, les informations saisies dans deux logiciels et après la saisie, les droits de douane et taxes à payer étaient payés par les agences en douane et le propriétaire des marchandises n'était notifié que par ces dernières qui leur donnaient ensuite de l'argent pour aller payer à l'OBR. Il y avait un risque de falsification des quittances de l'OBR et de la falsification des factures de marchandises, a encore expliqué Audace Ndayizeye qui relève l'avantage de ce nouvel outil de paiement électronique. "Avec ce nouvel outil, lorsque les agences en douane termineront de faire la déclaration, l'importateur aura la possibilité de se rendre directement à la banque, trouvera que toutes les informations qui ont été saisies se trouvent à la banque et il va payer directement à partir de sa banque et le processus de douanement va continuer", a ajouté le commissaire général de l'OBR. Il conclut en disant que cela va réduire en même temps les délais de douanement et le risque de falsification des quittances de l'OBR, mais aussi la minoration des valeurs des marchandises. Pour le moment, il a indiqué qu'une seule banque (FINBANK) est la seule partenaire de l'OBR pour ce volet de douanement par ce nouvel outil de paiement électronique pour autant que c'est elle qui a adopté la première cet outil. Il a alors invité les autres banques à utiliser cet instrument de paiement électronique des droits de douane et taxes douanières, d'une part, et les contribuables à se familiariser rapidement avec cet outil pour qu'on avance dans cette nouvelle voie de digitalisation des services de l'OBR et de bénéficier des avantages que cela offre, notamment la rapidité et la sécurité, d'autre part.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});